

LE FIGARO

premier quotidien national français

★ X X JEUDI 31 AOUT 1989 (N° 14 000) — ÉDITION DE 5 HEURES — PRIX : 4,50 F

VIE SCIENTIFIQUE

Une interview de Jean Dausset, prix Nobel 1980

« Des droits de l'homme à compléter »

Les avancées de la science et de la médecine ont changé les données de l'humanité. La modification de l'atmosphère ou les manipulations génétiques, par exemple, impliquent des risques majeurs pour l'homme lui-même et pour la planète entière.

A l'occasion du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme, le Mouvement universel de la responsabilité scientifique (Murs) vient de proposer l'addition d'un nouvel article à la Déclaration des droits de l'homme. La science menacerait-elle l'équilibre de la planète et l'avenir de l'humanité ? Ce serait bien mal comprendre le Murs de lui prêter cette opinion : pour cette instance de réflexion, ce n'est pas l'acquisition des connaissances qui fait problème : c'est même un des droits de l'homme. Le réel danger est lié à de possibles utilisations abusives ou dévoyées.

Le professeur Jean Dausset, prix Nobel de médecine (1980), président du Murs (1), développe pour *Le Figaro* la lecture qu'il convient de faire du nouvel article

LE FIGARO. — Pourquoi le Murs fait-il maintenant sa proposition d'addition d'un nouvel article à la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

PROFESSEUR JEAN DAUSSET. — Il y a deux raisons. Une d'opportunité occasionnelle : le Bicentenaire est pour nous une occasion de manifester notre activité, de faire prendre conscience à tous, public, politiques, administrateurs, industriels, etc., de l'importance de l'utilisation de la science au bénéfice de l'homme. Je dis bien « utilisation »... L'autre raison est fondamentale : les risques sont devenus des menaces globales. Jusqu'à une date récente, nous avons pu vivre de grands drames, mais il n'y avait pas de menace globale pour l'homme, ni pour sa biosphère. Bien sûr, le feu brûlait, les poignards tuaient, mais les dégâts, certes

considérables, n'étaient pas à l'échelle de la planète.

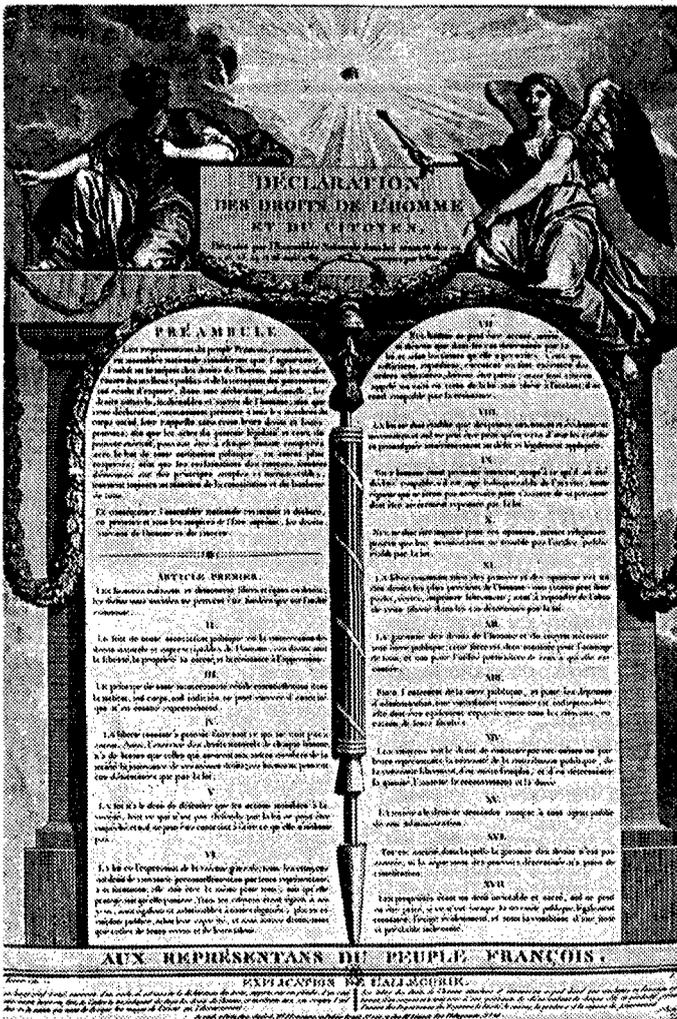
— Pouvez-vous préciser pourquoi vous distinguez si nettement acquisition de nouvelles connaissances et utilisation ?

— On constate à l'heure actuelle une confusion fréquente entre l'acquisition des données scientifiques et leur utilisation. D'où une mentalité de crainte vis-à-vis de la science. Or, il n'est pas question de ralentir l'acquisition des connaissances. Nous sommes devenus ce que nous sommes grâce à la curiosité des générations antérieures.

C'est ce qui fait l'honneur de l'homme, grâce à quoi l'homme, qui était lui-même matière, a pris conscience de lui-même et a pu dominer son environnement. Ce qui est mis en cause, c'est une utilisation abusive ou dévoyée de la science.

— D'où votre démarche...

— Elle se trouve dans les termes mêmes de l'article proposé : nous savons trop maintenant que certaines applications des recherches peuvent aller contre la dignité, contre l'intégrité et même contre le devenir de l'humanité. Nous tentons donc de dresser une barrière morale. Nous savons très bien au Murs que notre proposition n'aurait aucune force de loi : c'est un principe moral qui, s'il est exprimé solennellement dans une Déclaration des droits de l'homme et pris en compte par l'organisation internationale la plus élevée, c'est-à-dire l'ONU, est susceptible d'avoir un effet positif.



L'article proposé

« Les connaissances scientifiques ne doivent être utilisées que pour servir la dignité, l'intégrité et le devenir de l'homme, mais nul ne peut en entraver l'acquisition. »

□ Le Murs souhaite, par ailleurs, que l'ONU se prononce sur les trois points suivants :

- Toute source d'énergie ne doit être utilisée qu'au bénéfice de l'homme sans atteinte à la biosphère.
- Le patrimoine génétique de l'homme, dans l'état actuel de nos connaissances, ne doit pas être modifié de façon héréditaire.
- Le corps humain, dans tous ses éléments, cellules, tissus et organes, n'a pas de prix et ne peut donc être source de profits.

Effet de serre

- Est-ce que ce sont des progrès scientifiques récents qui ont animé le Murs ?

- Bien sûr. Par exemple, en premier lieu, l'utilisation des énergies extraites des hydrocarbures comporte le danger d'« effet de serre » sur la terre par dégagement d'oxyde de carbone. La tendance au réchauffement de la terre est attribuée en partie à la modification de l'atmosphère due à l'activité humaine. D'où une menace pour la biosphère, un risque de sécheresse et de désertification, et de pénurie alimentaire pour une population mondiale en extension...

En second lieu, nous avons acquis depuis peu la possibilité de connaître et de manipuler le patrimoine génétique de l'homme. D'où la menace de le modifier.

- Les progrès récents de la génétique représentent-ils uniquement une menace ?

- Non, effectivement, ils sont déjà et ils seront fantastiquement bénéfiques, en donnant le moyen d'éliminer certaines maladies d'origine génétique jusque-là incurables. Mais des manipulations du patrimoine génétique risquent, par ailleurs, d'être mises au service d'un pouvoir ou d'une idéologie, et non plus à celui de l'homme.

- Où la limite se situe-t-elle ?

- Dans ce qu'on nomme « génothérapie », il est essentiel de bien distinguer les introductions de gènes, selon qu'elles se font d'une part, dans les cellules non reproductrices du corps d'un malade, d'autre part, dans des cellules germinales ou dans un embryon très jeune. Dans le premier cas, il s'agit d'une simple greffe de gène qui compense un déficit chez l'individu malade.

Sans répercussion sur sa descendance. C'est une thérapeutique par les gènes. En revanche, si l'on introduisait un gène dans des cellules reproductrices (ovocyte ou spermatozoïde) ou dans celles d'un très jeune embryon, en faisant là une thérapeutique des gènes, le gène introduit serait transmis à la descendance. Aujourd'hui, tous les scientifiques sont d'accord pour s'interdire de modifier le patrimoine génétique de l'espèce.

Trafic d'organes

- Sans réserves ?

- Nous estimons qu'il convient de laisser la porte ouverte, en précisant que les manipulations de ce deuxième type nous paraissent devoir être proscrites « dans l'état actuel de nos connaissances ». S'il devient possible dans l'avenir - pour l'instant, nous sommes incapables de le faire - de soulager des familles en modifiant le patrimoine génétique d'un individu dont on sait qu'il porte une altération génétique héréditaire, cela pourrait être envisagé. Mais dans des conditions très strictes : il faudrait un consensus international et l'autorisation d'instances morales et scientifiques du plus haut niveau. Ce serait extrêmement grave.

- L'application universelle du principe de non-commercialisation de toute partie du corps humain ne risque-t-elle pas de rencontrer beaucoup d'obstacles de par le monde ?

- En France, heureusement, nous avons une attitude exemplaire à cet égard. Nous sommes même les promoteurs du sang gratuit. Mais il est certain qu'il se passe dans le monde des choses très critiquables tant dans le domaine de la transfusion sanguine que dans celui des prélèvements d'organes. Bien que, semble-t-il, toutes les législations l'interdisent, on peut parler de véritable trafic d'organes. C'est certainement un des points qu'il sera le plus difficile de voir appliqué partout. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas le demander expressément...

- Et maintenant...

- Nous nous félicitons déjà de constater que lors de leur réunion du 15 juillet, les représentants des Sept ont évoqué les progrès en matière de génétique et de transplantation d'organes, qui « doivent être appliqués dans le respect de tous les droits de l'homme, afin de contribuer à la sauvegarde et à la dignité de la personne humaine ». C'est un formidable bond en avant que cette prise de conscience de l'importance des sciences de la vie par les sept chefs d'État des pays les plus industrialisés.

Propos recueillis par le
Docteur Monique VIGY.

(1) Murs, 127, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris. Tél. : 43.26.43.98.

●●● Le Monde ● Mercredi 13 septembre 1989

PAROLE AU « MURS »

La science est-elle allergique aux droits de l'homme ? Y a-t-il incompatibilité fondamentale entre les acquis de la recherche scientifique ou médicale, d'une part, l'avenir de la planète et de l'espèce humaine, d'autre part ? Soulevée en marge des courants contestataires des années 60, reprise de manière multiforme par les mouvements écologistes, cette question est aujourd'hui très officiellement posée par un groupe réunissant quelques-uns des plus grands noms de la recherche française.

Cette inquiétude, manifestée par les porte-parole des institutions médicales et scientifiques, est, de toute évidence, un événement important, le symptôme avant-coureur d'une crise qui, si l'on n'y prend garde, pourrait, au travers de quelques catastrophes majeures, dont on commence à entrevoir la possibilité de réalisation, aboutir à un divorce irréparable entre l'opinion et la recherche, le public et les chercheurs.

C'est pour empêcher l'avènement d'un tel scénario que le MURS — Mouvement universel de la responsabilité scientifique, — présidé par le professeur Jean Dausset, Prix Nobel de médecine, tente, sans grands moyens, mais avec obstination et courage, d'attirer l'attention du plus grand nombre sur ce sujet essentiel. Profitant de l'intérêt international porté au Bicentenaire, le MURS propose aujourd'hui que la Déclaration des droits de l'homme soit complétée par un nouvel article, stipulant : « *Les connaissances scientifiques ne doivent être utilisées que pour servir la dignité, l'intégrité et le devenir de l'homme, mais nul ne peut en entraver l'acquisition.* »

Ce mouvement estime, en outre, « *extrêmement souhaitable* » que l'Organisation des Nations unies se prononce au plus vite sur l'utilisation de l'énergie et l'atteinte de la biosphère, le respect, « *dans l'état*

actuel de nos connaissances », du patrimoine génétique humain, et la non-commercialisation du corps humain, de la cellule jusqu'à l'organe.

Cette initiative, nouvelle version, pratique et actualisée, du célèbre « *Science sans conscience...* », a-t-elle une chance d'aboutir ? Sans doute les pragmatiques et les sceptiques ne verront-ils là qu'une forme de vœu pieux, un appel à la raison et à la responsabilité qui risque, en définitive, de n'être entendu ni par la communauté scientifique et médicale internationale, occupée à bien d'autres tâches, ni, *a fortiori*, par ceux qui font profession d'exploiter l'acquisition des connaissances, sans que la notion d'abus ou de dévoiement vienne jamais leur poser de problèmes de conscience.

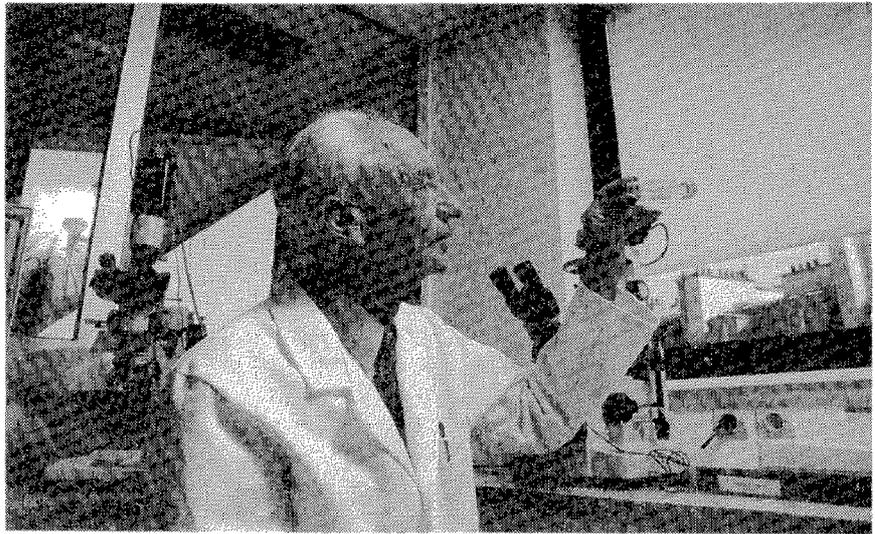
On aurait tort, pourtant, de ne pas prendre à sa juste mesure l'appel du professeur Dausset et de ses collègues. Le trafic des organes humains, l'effet de serre, la manipulation et la commercialisation du génome humain constituent, pour l'avenir de l'humanité, des menaces totalement sous-estimées, qui, elles, ne sont pas simplement ignorées du grand public. Le commandant Cousteau, à sa manière, est parvenu à convaincre l'opinion internationale de l'urgence d'un combat pour la survie du milieu marin. Le MURS trouvera-t-il, lui aussi, les moyens de se faire entendre ? Réussira-t-il dans ce combat difficile où l'on souhaite la poursuite accélérée de l'acquisition des connaissances tout en espérant que celles-ci pourront ne plus menacer, comme c'est le cas aujourd'hui, l'équilibre de la biosphère et de l'avenir de l'espèce humaine ?

JEAN-YVES NAU.

★ MURS France —
127, boulevard Saint-Michel.
75005 Paris. Tél. : (1) 43-26-43-98.

UN ENTRETIEN AVEC JEAN DAUSSET

Jean Dausset a fondé en 1984 le Centre d'études du polymorphisme humain (CEPH), l'un des premiers centres à s'être lancé dans la cartographie du génome humain. Le prix Nobel de médecine (1980) est aussi très conscient de ses responsabilités de citoyen. Il est aujourd'hui le président du Mouvement universel de la responsabilité scientifique (MURS), qui a pour mission de faire réfléchir sur l'utilisation de la science.*



Pour le Pr Jean Dausset, le programme Génome humain « sera une avancée fantastique s'il est fait raisonnablement et progressivement ».

Sciences et Avenir. — *Le MURS dont vous êtes le président a lancé cet été un appel proposant d'ajouter à la Déclaration universelle des droits de l'homme un nouvel article : « Les connaissances scientifiques ne doivent être utilisées que pour servir la dignité, l'intégrité et le devenir de l'homme, mais nul ne peut en entraver l'acquisition. Le MURS demande aussi que l'ONU se prononce solennellement sur ce point : « Le patrimoine génétique de l'homme, dans l'état actuel de nos connaissances, ne doit pas être modifié de façon héréditaire. » Pourquoi maintenant ?*

Jean Dausset. — Nous avons saisi l'occasion du Bicentenaire, mais la raison fondamentale est que la science a fait des progrès considérables. Les découvertes ont toujours eu des implications potentiellement négatives. Le feu brûle, les poignards tuent, mais, désormais le fait nouveau est que l'utilisation abusive ou dévoyée d'une découverte peut avoir des effets néfastes globaux pour l'ensemble de la biosphère et de l'espèce humaine.

S. et A. — *Le patrimoine génétique de l'humanité est-il vraiment menacé ?*

J. D. — Pour le moment, on n'y a pas

touché, heureusement. Mais il n'est pas difficile d'imaginer ce qu'une dictature au service d'une idéologie pourrait entreprendre. Il faut donc élever une barrière morale. Mais il faut aussi bien souligner le côté positif. Le génie génétique est une révolution fantastique dans l'histoire de l'humanité. Connaître le mécanisme intime de la vie et surtout traiter les maladies génétiques représente un énorme espoir.

S. et A. — *Quels sont les dangers de la thérapie génique ?*

J. D. — Il faut bien distinguer le traitement par les gènes de la modification des gènes. Le premier consiste à greffer un gène dans une cellule non reproductrice d'un malade. Quant au second, je m'élève avec vigueur, tout au moins en l'état actuel de nos connaissances, contre toute modification des gènes d'une cellule reproductrice (spermatozoïde, ovule ou embryon de quelques cellules), car alors la modification serait héréditaire. Je précise « en l'état actuel de nos connaissances » parce qu'on n'a pas le droit de fermer définitivement la porte à une technique qui pourrait un jour être utile à l'humanité.

S. et A. — *Le programme Génome*

humain est parfois contesté. Que pensez-vous de ce grand projet ?

J. D. — J'en suis partisan. Mais ce projet doit être mené raisonnablement et progressivement. Il faut à la fois développer des techniques de séquençage rapide et commencer à travailler sur les segments contenant des gènes impliqués en pathologie. Lire les trois milliards de lettres sans connaître la syntaxe ne servirait à rien : il faut aussi des études limitées pour essayer de comprendre les zones situées entre les gènes. C'est un projet fantastique qui est en fait moins onéreux que les programmes spatiaux.

S. et A. — *Faut-il craindre l'utilisation de la génétique par les employeurs ou les assureurs ?*

J. D. — Il n'est pas question que l'instinct de curiosité qui existe chez l'homme et qui l'a fait ce qu'il est soit arrêté. Mais il faut scrupuleusement veiller à une bonne utilisation de ces connaissances. On confond trop souvent acquisition et utilisation des connaissances. Attention aux sentiments anti-sciences !

(*) MURS, 127, bd Saint-Michel, 75005 Paris. Tél. 43 26 43 98.

Propos recueillis par N. L.

le généraliste

N° 1106 - Mardi 12 septembre 1989

Une interview du Pr Jean Dausset

Contre les dérives de la science

Atteinte de la biosphère, modifications du patrimoine génétique, trafic d'organes, trois risques majeurs de dérives de la science

L'EXPRESS

L'EXPRESS - 9 SEPTEMBRE 1989

SCIENCE ET CONSCIENCE

PAR LE PR JEAN DAUSSET

« Nos générations vivent une page unique de l'histoire des modes de vie. En un siècle, la science a bouleversé l'équilibre des tâches penibles et les progrès de la médecine ont considérablement amélioré les conditions de vie. Mais elle présente de graves menaces à l'humanité. Cependant, malgré les appropriations, on ne peut pas se permettre de laisser la science se développer sans contrôle. »

L'ÉVÉNEMENT

N° 252/20 F

Semaine du 31 août au 6 septembre 1989

Un post-scriptum scientifique aux droits de l'homme

À l'occasion du Bicentenaire, le MURS (1) lance un appel pour que soit ajouté à la Déclaration des droits de l'homme l'article suivant : « Les connaissances scientifiques ne doivent être utilisées que pour servir la dignité, l'intégrité et le devenir de l'Homme. Nul ne peut en entraver l'acquisition. » Présidé par Jean Dausset, prix Nobel de médecine, le MURS regroupe de nombreuses personnalités scientifiques françaises et étrangères. Son initiative a plus qu'une valeur symbolique. Elle traduit un nouvel état d'esprit chez les chercheurs. Le temps de la confiance aveugle est révolu. Le tout-puissant est devenu un partenaire à part entière. Le savoir n'est plus un bien commun, mais un bien commun.

la non-commercialisation de toute partie du corps humain (trafic d'organes). Ces choix ne sont pas seulement motivés par les menaces sur l'environnement. Les manipulations génétiques ne mettent pas en cause la survie de notre espèce, mais son identité. Même si elle s'abstient de faire sauter la planète, l'humanité risque, à force de passivité, de se fabriquer un monde où elle ne se reconnaîtra pas elle-même. Ce constat laisse cependant entière la question cruciale : la liberté de la recherche est-elle compatible avec le contrôle de ses applications ? Peut-on séparer la connaissance de son utilisation ? Quel gouvernement soutiendrait une politique de recherche purement désintéressée ? Noble dans son intention, l'appel du MURS ressemble à un vœu pieux. Mais il faut parfois prendre ses désirs pour des réalités. M.P. (1) Mouvement universel de la recherche scientifique, 127, boulevard Saint-Michel.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Le 5 septembre 1989

Un nouveau droit de l'homme : la protection du patrimoine génétique

À l'occasion du Bicentenaire, le Mouvement universel de la recherche scientifique (MURS) propose que la Déclaration des droits de l'homme soit complétée par un nouveau droit de l'homme : la protection du patrimoine génétique de l'homme. Jean Dausset, prix Nobel de médecine, président du MURS, a proposé ce droit de l'homme dans un article de la revue "Le Quotidien du Médecin". « Il est évident que la poursuite de l'acquisition des connaissances ne doit en aucun cas être soumise à conditions, sociales ou politiques. Le MURS, qui est une association de chercheurs respectant la liberté et la dignité de l'homme, propose que la Déclaration des droits de l'homme soit complétée par un nouveau droit de l'homme : la protection du patrimoine génétique de l'homme. »

Les Echos

Jean Dausset, prix Nobel de médecine 80 « Ne pas confondre thérapie par les gènes et thérapie des gènes »

« Sans la déclaration de 1989 par Jean Dausset des principes de la recherche scientifique, nous ne serions pas en mesure de comprendre les enjeux de la recherche génétique. »

« La MURS, Mouvement universel de la recherche scientifique, propose que la Déclaration des droits de l'homme soit complétée par un nouveau droit de l'homme : la protection du patrimoine génétique de l'homme. »

REVUE DES DEUX MONDES

Fondée en 1829

Président : JEAN JAUDEL

Mensuel ISSN 0750-9278

LE NUMERO 50 F

SEPTEMBRE 1989

ETUDES et REFLEXIONS

JEAN DAUSSET A L'ONU

A l'orée du XXI^e siècle, des menaces longtemps imprévisibles se précisent. Qu'il s'agisse des atteintes de la biosphère, des manipulations génétiques ou du commerce d'organes. Pour le prix Nobel de médecine, autant de périls susceptibles de justifier que l'ONU en mesure la gravité et introduise un nouvel article à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Aux accents de la *Marche des mille* qui, sur les Champs-Élysées, rythma le défilé de Jean-Paul Goude, les idées agitées par les Sept à l'arche de la Défense prennent leur envol. Parmi elles, la confrontation des droits de l'homme aux progrès de la science, sur l'opportunité de laquelle Jean Dausset et le Murs (Mouvement universel de la responsabilité scientifique) sont revenus, ces jours derniers, lors du bicentenaire même de la célèbre déclaration. A première vue, le texte voté le 26 août 1789, puis adopté universellement en 1948 par l'ONU, paraît d'une portée suffisamment générale pour couvrir, dans le temps et l'espace, l'ensemble des activités humaines, et assez nombreux sont ceux que choque l'idée de le voir requinquer ou rafistoler à l'occasion de tel

ETUDES et REFLEXIONS

Jean Dausset
à l'ONU

ou tel de ses anniversaires. La situation est plus nuancée. Quel que soit le génie visionnaire de ses rédacteurs, la Déclaration pêche aujourd'hui par omission face à diverses menaces qui ne vont qu'en s'accroissant et qui ne pouvaient alors pas même se concevoir. En 1935, le biologiste Charles Nicolle - prédécesseur de Jean Dausset tant dans sa chaire du Collège de France que dans les honneurs du prix Nobel de médecine - fut l'un des premiers à réaliser que l'esprit humain, le plus préparé ou le plus cartésien fût-il, n'allait pas tarder à s'épuiser à courir après la science. *"De quel secours me sera la raison quand je lui demanderai des explications sur ce qui dépasse le monde exploré de nos sens ?"* interrogeait-il lucidement, l'année même où Aldous Huxley publiait *le Meilleur des mondes*. Quarante ans plus tard, en 1975, alors que l'accélération des découvertes scientifiques ne faisait que croître, André Malraux, interrogé par Jean Hamburger, ne trouvait guère qu'une parade : *"L'homme doit être fondé à nouveau, sinon il nous restera l'honneur d'avoir conquis la lune pour aller nous y suicider."* L'homme fondé à nouveau... vaste programme ! Au près duquel la proposition de rajouter un article à la Déclaration de 1789 paraît n'être qu'une pastourelle. Ou, qui sait, un premier pas...

La description du premier groupe HLA

Avec Jean Dausset et le Murs, le projet a de bons parents. Le premier est certainement le plus discret et, par là même, le moins connu de nos savants. Dans sa vie, clarté et simplicité dominant. Fils de médecin, il s'oriente vers cette discipline, passe son internat et rejoint la France combattante, tout cela allant de soi, puis, de retour à Paris, débute dans la carrière au Centre de transfusion sanguine où il contribue à créer l'exsanguino-transfusion. La passion de la peinture moderne cohabite alors en lui avec celle de la recherche scientifique, au point de le pousser à ouvrir dans ces années-là, rue du Dragon, une galerie d'art où Brauner, Matta et Tanguy pendent à la cimaise.

Mais, en 1952, la science prend définitivement le dessus et c'est alors que le chercheur remarque une incompatibilité entre le

ETUDES et REFLEXIONS

Jean Dausset
à l'ONU

sérum d'un patient et les leucocytes d'un témoin. Observation qui débouchera en 1958 sur la description du premier groupe HLA (Human Leucocytes Antigen), véritable pierre de Rosette des greffes d'organes. L'aventure des transplantations démarre, sanctionnée pour Jean Dausset par son élection à la chaire du Collège de France qui fut celle de Laennec, de Claude Bernard et de Charles Nicolle, puis par l'attribution, à Stockholm, du prix Nobel de médecine. Entre-temps, il aura été, auprès de Robert Debré, l'un des promoteurs de la réforme qui, par l'institution des centres hospitalo-universitaires, révolutionnera la médecine française. Aujourd'hui, le savant œuvre dans deux directions : le prolongement de ses travaux scientifiques, tant au niveau de l'immunologie de la transplantation qu'en génétique dans le cadre du Centre d'étude du polymorphisme humain, berceau de cette médecine prédictive, qui a pour objet de découvrir les gènes impliqués dans les quelque 4 000 maladies génétiques actuellement recensées et qui est également son enfant. Mais aussi, à travers le Murs, qu'il préside depuis 1985. Créé dix ans plus tôt par le recteur Robert Mallet, cet organisme, qui souligne son absence d'attaches politiques, confessionnelles ou ethniques, s'est donné pour objectif de veiller, au sens du XVII^e siècle, au "bon usage" de la science. Dans ses instances de réflexion, aux côtés de Jean Dausset, se comptent Hélène Ahrweiler, Nicole Le Douarin, Jean Bernard, Yves Coppens, Hubert Curien ou Jean-Marie Lehn.

L'équilibre de la biosphère et le devenir de l'espèce humaine

La préoccupation de ces scientifiques est claire : la science n'est plus aujourd'hui celle dont rêvait Auguste Comte. Le temps où les bénéfices que l'homme tirait de ses progrès contrebalançaient largement les périls qu'elle engendrait est révolu. Si les bénéfices demeurent gigantesques - et le Murs cite : la maîtrise de l'énergie, la rapidité des transports, l'instantanéité des communications, l'éradication de nombreuses affections, bientôt la maîtrise même de la vie - les dangers sont à la même dimension. C'est l'équilibre de la biosphère et plus encore le devenir de l'espèce humaine qui se

ETUDES et REFLEXIONS

Jean Dausset
à l'ONU

trouvent dans l'instant globalement remis en cause. Deux menaces auxquelles, sous leurs perruques poudrées, les législateurs de 1789 "ne pouvaient pas" penser. Pour les bâtisseurs de l'ONU, en 1948, c'est une autre affaire ; on aurait pu attendre d'eux davantage de perspicacité, mais peut-être, dans leur enthousiasme, étaient-ils simplement pressés.

Cet article, visant l'utilisation des sources d'énergie, la protection du patrimoine génétique de l'humanité et la non-commercialisation de toute partie du corps humain, le voici :

"Les connaissances scientifiques ne doivent être utilisées que pour servir la dignité, l'intégrité et le devenir de l'homme. Nul ne peut en entraver l'acquisition."

Aux yeux de Jean Dausset, un point essentiel : la distinction entre l'acquisition et l'utilisation des connaissances. Pour lui, il ne peut être question d'arrêter, voire de freiner d'une manière ou d'une autre *"cet élan instinctif vers la connaissance qui constitue l'honneur de l'homme"*. *"Toute connaissance, commente-t-il, est une libération alors que toute ignorance est une limitation."* C'est sur le plan de son exploitation que se situent donc les interdits. Aussi, dans un document annexe à l'article proposé, l'ONU devrait être appelée à circonscrire non moins solennellement les trois champs d'application suivants :

"Toute source d'énergie ne doit être utilisée qu'au bénéfice de l'homme, sans atteinte à la biosphère."

Le patrimoine génétique, dans l'état de nos connaissances, ne doit pas être modifié de façon héréditaire."

Le corps humain dans tous ses éléments, cellules, tissus et organes, n'a pas de prix et ne peut donc être source de profit."

Les dangers liés aux sources d'énergie, particulièrement le nucléaire, ont déjà donné matière à de nombreux débats dont certains dans ce même cadre de l'ONU. L'opinion ne les ignore plus, tant s'en faut. Mais les dérives propres aux progrès de la génétique, ou aux transplantations d'organes lui sont moins familières. D'où la nécessité du document annexe. Sur le plan génétique, un complément à l'annexe est même prévu, précisant que l'interdit ne vise que les cellules reproductrices.

Une nuance qui s'impose. Toute manipulation génétique n'est pas en elle-même perverse. Subtiliser un gène ou, au contraire, en

ETUDES et REFLEXIONS

Jean Dausset
à l'ONU

introduire un dans le génome d'une cellule vivante peut relever d'une démarche curative qui sera bientôt d'une grande banalité et dont nombre de malades attendent beaucoup. Le caractère, enlevé ou ajouté, corrigera le trouble en cause, mais sans être transmis à la descendance. L'expression "thérapie génétique" figurera, avant même le XXI^e siècle, dans tous les manuels. Ces manipulations ne concernant que les cellules non reproductrices, ne sont en fait, portées au niveau de l'infinitésimal, que de simples greffes. Tout autre est l'intervention sur le génome d'une cellule reproductrice : l'information (gène en plus ou en moins) systématiquement communiquée aux générations futures, entraîne le risque lourd d'une modification du patrimoine génétique de l'espèce.

Le message est passé

La gestation du projet aura été menée avec une rigueur toute scientifique. En janvier 1988, Jean Dausset y fait une première allusion, à l'Elysée, lors de la conférence des prix Nobel à Paris. Puis, le 17 avril dernier, c'est François Mitterrand qui, inaugurant le Centre d'études du polymorphisme humain, y revient longuement : *"Un problème de plus, un problème d'éthique, qui consiste à savoir comment allier imagination, audace, science et sagesse. Si cela peut être maîtrisé, et je le crois, c'est l'espoir qui prévaudra et vous aurez préparé, pour les générations futures, une civilisation dont les assises seront infiniment plus solides que les nôtres"*, déclare le président de la République, s'adressant au chercheur. Le 3 juillet, nouvelle étape : dans une interview au *Point*, Jean Dausset livre au public, non plus seulement le projet, mais le texte même de l'article et de ses annexes. Enfin, le 15 juillet, la Déclaration sur les droits de l'homme adoptée par les Sept confirme que le message est passé.

"Nous considérons que les découvertes des sciences de la vie, par exemple les progrès réalisés en matière de génétique et de transplantation d'organes, doivent être appliquées dans le respect de tous les droits de l'homme afin de contribuer à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine", concluent les chefs d'Etat ou de gouvernement, qui ajoutent une phrase sur la sauvegarde de

ETUDES et REFLEXIONS

Jean Dausset
à l'ONU

l'environnement. Avant le vote, seule la délégation britannique aura - là comme ailleurs - bougonné un peu.

Voici maintenant le projet dans sa phase finale. Devant l'ONU, l'idée de Jean Dausset deviendra incessamment proposition. Celle-ci sera-t-elle présentée par la France ? Les propos de François Mitterrand devraient le donner à penser, mais il est prématuré de le dire. Quoi qu'il en soit, rarement une initiative, sur le plan international, se sera située davantage dans le droit fil de sa pensée traditionnelle.

Jean-François Lemaire